

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

1 ^{er} août 2011	Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 1 ^{er} août 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier et Clément Galipeau.
Absences	Les conseillers Richard Désourdy et Ginette Lamoureux Messier sont absents.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault ainsi que onze citoyens sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Renouvellement du dépôt à terme
6. Inscription au congrès de la FQM
7. Contrat de service de l'ancien photocopieur

COMMUNICATIONS

8. Compte-rendu de la rencontre du comité des communications

SECURITÉ PUBLIQUE

9. Rapport du chef pompier
10. Taux de réanimation en Montérégie

VOIRIE MUNICIPALE

11. Rapport de l'inspecteur municipal
12. Saisie du Ford 2003
13. Creusage d'un puits au garage municipal
14. Vente de la faucheuse
15. Demande d'achat d'une partie de la 8^e avenue
16. Demande d'achat d'une partie de la 12^e avenue
17. Confirmation de la subvention de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
18. Orientation préliminaire et décision de la demande à la C.P.T.A.Q. par la municipalité concernant l'achat de terrain pour agrandir le terrain du garage municipal

HYGIENE DU MILIEU

19. Réduction du coût de l'enfouissement suite aux inondations
20. Demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge concernant un partage du service pour la collecte des matières résiduelles
21. Distribution des arbustes de la pépinière de bandes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi
22. Demande de l'OBVBM sur la mise en place d'une stratégie commune pour la restauration des rives autour de la baie Missisquoi
23. Demande d'appui pour l'augmentation de financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau

URBANISME ET ZONAGE

24. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
25. Demande présentée à la C.P.T.A.Q. par Monsieur Frank Grevatt
26. Décision de la C.P.T.A.Q. concernant la demande de Monsieur Denis Messier
27. Audition du dossier de Joseph et Urbain Swennen contre la C.P.T.A.Q.

LOISIRS ET CULTURE

28. Demande de contribution financière de la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes

AFFAIRES EXTERIEURES

29. Rapport de la MRC
30. L'Exposition de Bedford
31. Proposition par la Ville de Lac-Brome pour un programme de qualification des employés
32. VARIA
33. Levée

11-08-149 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

11-08-150 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé et lu par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN JUILLET 2011 : 26 992.39\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JUILLET 2011 :

C1100411	Ministre des Finances	264.00
C1100483	Ministre des Finances	1 275.35
C1100484	Petite caisse	281.55
C1100485	Philipsburg Fire Department	800.00
C1100486	Paradis, Lemieux, Francis, Avocats	598.08
C1100487	Société de Développement de Saint-Armand	5 610.00
C1100488	Société Canadienne des postes	109.10
I0110095	Ministre du Revenu du Québec	17 109.61
I0110096	Receveur général	7 087.39
I0110097	Hydro-Québec	29.69
I0110098	Hydro-Québec	47.70
I0110099	Bell Canada	67.17
I0110100	Bell Canada	260.94
I0110101	Bell Canada	105.97
I0110102	Bell Canada	311.58
I0110103	Banque HSBC Canada	3 773.35
I0110104	Bell Mobilité	661.91
I0110105	Hydro-Québec	41.70
I0110106	Bell Internet Haute Vitesse Affaires	88.81
I0110107	Bell Mobilité Pagette	208.62
I0110108	Bell Internet Haute Vitesse Affaires	77.42
I0110109	Hydro-Québec	287.55
I0110110	Hydro-Québec	279.67
I0110111	Bell Internet Haute Vitesse Affaires	87.66
I0110112	Hydro-Québec	339.00
I0110113	Bell Mobilité	501.84
I0110114	Hydro-Québec	4 627.01
I0110115	Bell Internet Haute Vitesse Affaires	77.42
I0110116	Bell Canada	102.74
I0110117	Bell Canada	67.17
I0110118	Bell Canada	302.97
I0110119	Bell Canada	257.84
I0110120	Hydro-Québec	195.89
I0110121	Bell Internet Haute Vitesse Affaires	88.81
I0110122	Hydro-Québec	196.73

Total des comptes payés 46 222.24 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER :

C1100489 Jacqueline C. Chisholm	77.24
C1100490 Luc Marchessault	653.50
C1100491 Mélanie Bélisle	292.50
C1100492 Jacques Pelletier	72.50
C1100493 Réal Pelletier	51.15
C1100494 M.R.C. de Brome-Missisquoi	754.00
C1100495 Régie Intermun. Élimination Déchets	2 969.67
C1100496 Christiane Dubé	72.00
C1100497 Arlette Arpin	72.00
C1100498 Les Pétroles Dupont inc.	3 223.06
C1100499 Propane du Suroît	124.79
C1100500 Aquatech Soc. Gestion de l'eau	1 392.65
C1100501 Nopac Environnement	1 139.25
C1100502 Équipement Laguë Pike-River inc.	32.99
C1100503 Fédération Québécoise des municipalités	45.53
C1100504 Groupe CCL	165.80
C1100505 Transcontinental Médias S.E.N.C.	487.03
C1100506 Financière Banque Nationale inc.	12 313.60
C1100507 CDS Produits de Bureau inc.	112.72
C1100508 Corporation Informatique	2 329.48
C1100509 J.O. Lévesque Ltée	528.50
C1100510 J.A. Beaudoin construction limitée	7 333.97
C1100511 Pièces d'autos de Bedford	168.77
C1100512 Motosport G & L enr.	1 530.23
C1100513 Distribution Écono-Mousse	79.64
C1100514 Garage Leo Lord	91.14
C1100515 G.D.B. inc.	985.68
C1100516 Pizza Joe	297.70
C1100517 Les carrières de St-Armand Ltée	36.05
C1100518 Daniel Langlois inc.	170.89
C1100519 L'Homme & Fils enr.	1 686.76
C1100520 Entreprises Électriques de Bedford	1 463.68
C1100521 Constructions Bricon Ltée	22.79
C1100522 Pompex inc.	6 000.89
C1100523 Location Florabec inc.	1 836.50
C1100524 Atelier de mécanique Mobile de l'Estrie	3 240.06
C1100525 Bock inc.	1 892.59
C1100526 Ville de Cowansville	897.34
C1100527 Quincaillerie Best	91.03
C1100528 Emco Corporation	3 233.19
C1100529 Béton Blanchard	1 324.38
C1100530 Groupe Maska inc.	1 012.09
C1100531 Würth Canada Limitée	125.25
C1100532 Concassage Pelletier inc.	8 294.18
C1100533 Super Marché Plouffe inc.	530.87
C1100534 Isabelle Brault	25.00
C1100535 Société Mutuelle de Prévention inc.	765.06
C1100536 Contenants B.M.	615.20
C1100537 Alto Communication	279.11
C1100538 CSE Incendie et sécurité inc.	1 153.34
C1100539 Medimage	514.88
C1100540 Boutique du plongeur (triton) Ltée	1 168.09
C1100541 Sani-Eco inc.	741.80
C1100542 Sylvie Smith	67.56
C1100543 Réseau Mobilité plus	224.32
C1100544 Biolab	56.97
C1100545 Imprimerie Sur-Del	334.94
C1100546 Magasin général Pike-River	130.50
C1100547 Pavage Daudi Ltée	3 397.24
C1100548 Lamothe Énergie	623.31
C1100549 Toilettes Portatives Sanibert	296.20
C1100550 Services Sanitaires Brodeur inc.	1 228.19
C1100551 Première Ligne enr.	835.00
C1100552 Cannon Hygiène Canada, Limitée	489.88
C1100553 Aménag.Fauniques Forestier	1 537.99
C1100554 Julie Miller	60.03
C1100555 Joël Gendreau	67.50
C1100556 Jocelyn Benoit	292.50

Total des comptes à payer

84 160.24\$

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

11-08-151

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu**

QUE : les comptes ci hauts mentionnés au montant de 26 992.39 \$, de 46 222.24 \$ et de 84 160.24 \$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes:

- CMP Mayer : 220.11 \$
- Supérieur Propane : 133.86 \$

ADOPTÉ

5. RENOUVELLEMENT DU DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme remboursable avant échéance a été renouvelé en date du 5 juillet 2011 au montant de 406 277.80 \$.

11-08-152

6. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

QUE: Réal Pelletier, Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy et Ginette Lamoureux Messier soient autorisés à s'inscrire au Congrès 2011 de la FQM;

QUE : leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas leur soient remboursés.

ADOPTÉ

11-08-153

7. CONTRAT DE SERVICE DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR

**Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu**

QU' : un contrat de service soit maintenu au meilleur coût, pour le photocopieur à la Station communautaire (IR-2800).

ADOPTÉ

8. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Aucune rencontre du comité des communications en juillet.

9. RAPPORT DU CHEF POMPIER

- Les cadets ont participé au camp de pompiers aux États-Unis;
- Le Kenworth, le Freightliner et l'ambulance feront partie de la parade de l'Expo de Bedford;
- Une journée porte ouverte aura lieu en octobre prochain durant la semaine de la prévention contre les incendies;
- Marielle Cartier demande une liste des tâches de chaque pompier;
- Un comité incendie aura lieu mardi 23 août 2011 à 19h30 à Saint-Armand.

10. TAUX DE RÉANIMATION EN MONTÉRÉGIE

Un certificat a été remis aux Premiers Répondants de la région de la Montérégie pour avoir atteint un taux de réanimation de 33.5 %, un des plus élevés internationalement.

11. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Rien à signaler.

12. **SAISIE DU FORD 2003**

Le Ford 2003 été envoyé en fourrière par un agent du Contrôle Routier pour avoir laissé un conducteur, n'ayant pas la classe requise pour conduire un véhicule de plus de 4 500 kg, conduire ce véhicule.

11-08-154

13. **CREUSAGE D'UN PUIITS AU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : l'inspecteur municipal, Luc Marchessault, soit autorisé à demander un prix à deux (2) puisatiers et fasse creuser un puits au garage municipal par celui qui aura le prix le plus bas.

ADOPTÉ

14. **VENTE DE LA FAUCHEUSE**

Le sujet est reporté à la séance ordinaire de septembre.

15. **DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA 8^E AVENUE**

La demande sera référée au C.C.U. afin d'obtenir une recommandation.

16. **DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA 12^E AVENUE**

La demande sera référée au C.C.U. afin d'obtenir une recommandation.

17. **CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Suite à la rencontre des maires avec le député, Pierre Paradis, le Ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention de 20 000 \$ pour l'amélioration des chemins Champlain et Chevalier et un 10 000 \$ supplémentaire échelonnée sur trois ans.

18. **ORIENTATION PRÉLIMINAIRE ET DÉCISION DE LA DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT L'ACHAT DE TERRAIN POUR AGRANDIR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL**

Suite à l'orientation préliminaire favorable, la C.P.T.A.Q. autorise la municipalité à acquérir une partie des lots 101 et 385, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, afin d'agrandir la superficie du terrain du garage municipal.

19. **RÉDUCTION DU COÛT DE L'ENFOUISSEMENT SUITE AUX INONDATIONS**

La Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi a acheminé la résolution no. 132-06-11b réduisant de moitié les coûts à l'enfouissement des gros rebuts dus aux inondations, et ce jusqu'au 12 juillet 2011.

20. **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE CONCERNANT UN PARTAGE DU SERVICE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La municipalité de Saint-Armand n'est pas intéressée à offrir le service de collecte des matières résiduelles.

21. DISTRIBUTION DES ARBUSTES DE LA PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

L'information est transmise aux membres du Conseil.

22. DEMANDE DE L'OBVBM SUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR LA RESTAURATION DES RIVES AUTOUR DE LA BAIE MISSISQUOI

La lettre de l'Organisme du Bassin Versant Brome-Missisquoi adressée à Monsieur Daniel Leblanc, du MDDEP, est déposée.

11-08-155

23. DEMANDE D'APPUI POUR L'AUGMENTATION DE FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau ;

- CONSIDÉRANT** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;
- CONSIDÉRANT** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;
- CONSIDÉRANT** la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;
- CONSIDÉRANT** les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;
- CONSIDÉRANT** l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;
- CONSIDÉRANT QUE** 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;
- CONSIDÉRANT** l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;
- CONSIDÉRANT** le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT** l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT** les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- CONSIDÉRANT** l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

En conséquence,

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Clément Galipeau
et résolu**

De soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉ

24. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Le rapport est déposé. Dorénavant, le rapport sera annexé à l'ordre du jour pour les citoyens présents à la séance du Conseil.

11-08-156

25. DEMANDE PRÉSENTÉE À LA C.P.T.A.Q. PAR MONSIEUR FRANK GREVATT

CONSIDÉRANT QUE : Monsieur Frank Grevatt désire obtenir des titres clairs pour un futur acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE : Monsieur Grevatt occupe une superficie supérieure à son titre d'acquisition, soit 4 136,5 mètres carrés appartenant à Monsieur Louis Hauteclouque;

CONSIDÉRANT QUE : si la présente demande est acceptée, Monsieur Hauteclouque accepte de céder la superficie visée par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

**Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu**

QUE : la Municipalité de Saint-Armand demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de bien vouloir accepter la présente demande présentée par Monsieur Frank Grevatt à l'effet de procéder à une correction de titres afin de refléter l'occupation du demandeur, soit une superficie supérieure à son titre de propriété d'une dimension de 4 136,5 mètres carrés, sur une partie du lot 43, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Armand Ouest.

ADOPTÉ

26. DÉCISION DE LA C.P.T.A.Q. CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR DENIS MESSIER

La C.P.T.A.Q. autorise la Vente d'une partie du lot 130, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, de Monsieur Denis Messier à Monsieur Normand Rouette et Madame Ginette Trudel.

27. AUDITION DU DOSSIER DE JOSEPH ET URBAIN SWENNEN CONTRE LA C.P.T.A.Q. LOISIRS ET CULTURE

L'audition aura lieu le 20 septembre 2011 à 9h30 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

11-08-157

28. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : la municipalité accepte de contribuer financièrement au spectacle « *Nathalie et ses Boys* », présenté par la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes, avec un montant de 500 \$.

ADOPTÉ

29. RAPPORT DE LA MRC

Aucune réunion.

30. L'EXPOSITION DE BEDFORD

4 billets ont été remis aux membres du Conseil municipal.

31. PROPOSITION PAR LA VILLE DE LAC-BROME POUR UN PROGRAMME DE QUALIFICATION DES EMPLOYÉS

Aucun appui.

32. VARIA

DÉNEIGEMENT AVENUES

Une demande sera faite à Stéphane Pelletier au sujet du déneigement des avenues.

11-08-158

ACHAT, ARPENTAGE, NOTAIRE TERRAIN JACQUES BEAULAC & FILS

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QU' : un arpenteur-géomètre soit mandaté afin d'obtenir une description technique du terrain à acquérir de Les Fermes Jacques Beaulac & Fils;

QU' : un notaire soit mandaté pour rédiger l'acte de transfert dudit terrain à acquérir;

QUE : le maire, Réal Pelletier, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents afférents au transfert du terrain à acquérir de Les Fermes Jacques Beaulac & fils.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS 20H55

Réjean Benoit: Existe-t-il une société de développement à Saint-Armand ? 5 610 \$ effectivement payé ? Limité à ce montant ? Pas dans le local voisin du resto 8^e ciel ?

Marie-Hélène Batchelor : Les avenues seront-elles asphaltées avant l'hiver ?

Maryse Lequerme : Toutes les avenues seront en asphalte ?

Lise Bourdages : Le propriétaire à l'intersection de la 6^e avenue et du boulevard de La Falaise n'a pas de poubelle conforme. Projet domiciliaire où les frères habitaient, est-ce conforme ? Avec puits, champs d'épuration

conforme, auront-ils le droit de couper les arbres sur le bord de l'eau ?

Grant Symington : 27 août journée familiale au terrain de balle.

Monique Dupuis : Le quai commence à avoir de l'allure. Depuis que le bateau de croisière accoste, les petits bateaux ne peuvent plus accoster, songe-t-on à installer des quais flottants ? Chez le pourvoyeur, très mauvaise idée à cause des vents dominants. Les fils qui traînent pour aller à la cabane au bout du quai. Eau potable : certains n'ont pas reçu l'avis, ne peut pas passer au micro ?

Colette Litjens As-tu trouvé la réponse à ma question pour séparer la maison de la terre ?

Marie-Hélène Batchelor: le fossé de la 7^e avenue, peut-on faire quelque chose avant l'asphaltage ?

11-08-159

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 21H35.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier